

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0926

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Villeurbanne Capitale française de la culture 2022 - Attribution d'une subvention à la Ville de Villeurbanne

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Lucie Vacher

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022**Délibération n° 2022-0926**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Villeurbanne Capitale française de la culture 2022 - Attribution d'une subvention à la Ville de Villeurbanne

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis 35 ans, les capitales européennes de la culture ont su s'imposer et sont porteuses de grands succès artistiques, culturels et touristiques pour les villes hôtes. Les deux dernières éditions françaises, Lille en 2004 et Marseille en 2013, ont indiscutablement marqué ces deux grandes métropoles. La prochaine édition qui concernera la France est prévue en 2028. Souhaitant développer cette dynamique, et prenant appui sur d'autres exemples issus de pays européens (labels "City of culture" au Royaume-Uni et "Capitale italiana della cultura" en Italie), le Gouvernement a créé en 2019 le nouveau label "capitale française de la culture".

Il s'agit de distinguer, tous les 2 ans, une commune ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants qui se démarque par le soutien qu'il apporte à la création, à la valorisation du patrimoine, à la transmission artistique et culturelle, à la mobilisation des habitants, ainsi que par l'implication des artistes et acteurs culturels dans le territoire. Ce label a vocation à valoriser des projets ambitieux qui s'inscrivent dans une politique culturelle de long terme, touchant toutes les générations, en faveur de la vitalité culturelle des territoires.

Pour sa première édition en 2022, le label "capitale française de la culture" a été décerné à la Ville de Villeurbanne parmi 29 villes et intercommunalités candidates. L'attribution de ce label emporte l'attribution d'un financement d'un million d'euros, apporté à parité par le ministère de la Culture et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

La Ville de Villeurbanne a résolument orienté sa candidature vers la jeunesse (étant souligné que 50 % de la population villeurbannaise a moins de 30 ans), et l'a structurée en deux grands volets, complémentaires l'un de l'autre :

- un programme pérenne centré sur l'éducation artistique et culturelle, initié à l'occasion de cette candidature et destiné à monter en puissance et perdurer au-delà de l'année 2022,
- une grande saison composée de propositions culturelles largement construites avec et pour la jeunesse, laquelle a été complétée et enrichie de propositions événementielles emblématiques.

Pour accompagner ce projet, et en cohérence avec les orientations stratégiques de la Métropole de Lyon en matière culturelle, la Ville de Villeurbanne sollicite le soutien financier de la collectivité, destiné à donner un écho supplémentaire à celui-ci et à soutenir les perspectives de pérennisation qu'il comporte.

II - Programme d'actions et plan prévisionnel de financement pour l'organisation de l'évènement "Villeurbanne capitale française de la culture 2022"

1° - Le programme pérenne centré sur l'éducation artistique et culturelle

Ce programme passe par la mise en place d'une action ambitieuse à l'école, lieu de socialisation, d'apprentissage, d'explication d'un monde complexe, première institution républicaine que rencontre chaque individu dans sa vie. Agir en milieu scolaire permet donc de mettre en place une véritable égalité d'accès à une offre culturelle. Ce constat est le fil conducteur de la création de 26 "mini-mixes culturels" dans les 26 groupes scolaires de la Ville de Villeurbanne, dont 14 seront ouverts dès l'année 2021-2022, puis étendus à tous les groupes scolaires à l'horizon 2026.

Un "mini-mixe" s'apparente à un centre culturel implanté dans les locaux d'une école, articulé autour d'une bibliothèque-centre de documentation et animé par un médiateur (un mi-temps par groupe scolaire) qui travaille en lien avec les enseignants, les responsables et animateurs du périscolaire, les intervenants extérieurs, les artistes, mais aussi les parents d'élèves et les acteurs du quartier, et coordonne la mise en place d'un programme d'actions (de manière récurrente, des intervenants de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne, mais aussi des projets avec les équipements culturels villeurbannais et métropolitains).

Implantés dans les écoles, ces centres ont également pour vocation d'être les initiateurs d'une logique de parcours d'éducation artistique et culturelle de la maternelle au lycée. Dès 2022, tous les collèges et lycées implantés à Villeurbanne seront engagés dans au moins une proposition dans le cadre de l'évènement, en plus des actions culturelles déjà financées par les collectivités territoriales dans ces établissements.

Cette politique sera pérennisée en lien avec le renouvellement de la convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle de Villeurbanne durant l'année 2022, dont les signataires sont la Ville de Villeurbanne, les services de l'État et la Métropole.

Par ailleurs, un programme de 22 balades urbaines est mis en place dans le cadre de l'évènement pour découvrir autrement le territoire villeurbannais, en décroissant la notion de patrimoine pour mettre en lumière les mémoires et les identités de chaque quartier. La pérennisation de 11 de ces 22 balades (création de parcours balisés et numériques pérennes) est prévue.

2° - La "grande saison" - programmation événementielle pluridisciplinaire avec les acteurs du territoire et au-delà

Cette "grande saison" de 16 mois, initiée en septembre 2021 avec le festival des Invites, s'achèvera en décembre 2022 avec un évènement de clôture et un colloque consacré à la place des jeunes dans les politiques culturelles. Elle va mobiliser plus d'une centaine de structures culturelles villeurbannaises, métropolitaines et nationales et intègrera de l'ordre de 800 projets.

Les temps-forts de cette "grande saison" durant l'année 2022 seront :

- le 7 janvier : la soirée d'inauguration,
- du 30 mars au 3 avril : la Fête du livre jeunesse de Villeurbanne, avec la présence de l'artiste JR qui va travailler autour de 370 portraits de villeurbannaises et villeurbannais,
- du 2 mai au 2 juin : le Grand Voyage de Tchangara par les Ateliers Frappaz, centre national des arts de la rue et de l'espace public, un programme itinérant du géant Tchangara accompagné de collectifs artistiques dans la ville,
- du 3 au 5 juin : le festival de la jeunesse : 110 jeunes de 12 à 25 ans sont chargés par la Ville de Villeurbanne de concevoir et produire un festival gratuit au parc de la Feyssine (programmation d'artistes professionnels, scènes d'émergence destinées aux musiciens amateurs, grand charivari des écoles primaires, grand concert construit en partant de la première année d'activité des mini-mixes),
- le 21 juin : partenariat entre les Villes de Lyon et Villeurbanne autour du 40^{ème} anniversaire de la Fête de la musique : le cours Émile Zola (6,5 km) sera fermé et restitué aux musiciens amateurs, de la porte du Cusset jusqu'à la place Lyautey (Lyon 6^{ème}),
- les 4 et 5 juillet : les Nuits de Fourvière investissent la place Lazare Goujon pour deux soirées, pour présenter le spectacle Smashed de la compagnie Gandini (cirque-jonglage), puis en soirée, un spectacle recréant des aurores boréales,
- du 7 au 10 juillet : les IRéels, l'évènement de toutes les cultures du numérique, coordonné par le Pôle Pixel autour de tous les acteurs de la filière du numérique (arts numérique, jeu vidéo),

- les 23, 24 et 25 septembre : création spécifique pour Villeurbanne de la compagnie de théâtre de rue Royal de Luxe,
- octobre : Fête de la science,
- décembre : colloque national jeunesse et culture et spectacle de clôture de Gilbert Coudène.

III - Objectifs de la Métropole à travers son soutien

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, la Métropole souhaite développer la culture comme levier d'inclusion sociale et territoriale, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle (EAC). Le projet de la Ville de Villeurbanne pour "Villeurbanne capitale française de la culture 2022", qui repose sur une généralisation pérenne de l'EAC, et intègre des propositions innovantes émanant des différentes institutions culturelles de la Ville et de la Métropole en direction des publics scolaires et des habitants, rejoint donc les objectifs poursuivis par la Métropole.

La mise en place des "mini-mixes" implique de travailler dès maintenant à élargir leur dynamique aux collèges, pour travailler sur le lien école-collège et inscrire dans la durée des logiques de parcours d'éducation artistique et culturelle. Par ailleurs, la Métropole pourra prendre appui sur la présence de certaines propositions emblématiques dans la programmation de l'évènement qui concernent les collégiens, à l'exemple du projet de "Parlement des collèges et des lycées" piloté par Komplex Kapharnaum, collectif artistique pluridisciplinaire, qui va mener un travail d'écriture, de mise en voix et de mise en lien pour recueillir la parole des jeunes (groupes d'élèves de 4^{ème} et de seconde) et la traduire sous différentes formes et esthétiques artistiques.

Concernant les enjeux d'inclusion sociale de toutes les personnes, des résidences d'artistes sont prévues avec les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les résidences d'autonomie implantées à Villeurbanne, mais aussi le Médipôle Lyon-Villeurbanne et l'hôpital des Charpennes. L'exemple de la "Cabane à histoire" du musée des Confluences, dispositif de médiation itinérant autour d'œuvres du musée, qui va, durant l'année 2022, être installée successivement dans un mini-mixe au sein d'une école, puis au Médipôle, puis dans un EHPAD, puis à l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA), est une illustration de la manière dont l'évènement va se traduire auprès de toutes les personnes. Un travail sur l'urgence sociale de rue et le sans-abrisme, avec la recherche en cours de formes d'implication, a également été engagé.

Le pôle Culture pour tous de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), soutenu par la Métropole, va intervenir sur des actions pour aller vers les personnes éloignées de l'offre culturelle existante (par exemple, chantiers de proximité à dimension culturelle), en lien avec la mission locale (intégration de jeunes de la garantie jeunes dans le festival de la jeunesse) et d'autres partenaires.

Concernant la "grande saison" et la programmation événementielle, l'engagement des équipements et événements culturels de toute la Métropole dans l'évènement, et notamment de ceux dont la Métropole est le financeur principal, contribue à lui donner une dimension métropolitaine. Cette dimension est renforcée par la participation directe d'autres communes du territoire métropolitain. Ainsi, des liens formels de partenariat ont été conclus avec les communes de Caluire-et-Cuire, Lyon et Vaulx-en-Velin, qui vont voir sur leur territoire des événements "Villeurbanne capitale française de la culture 2022", et avec lesquelles des projets communs vont avoir lieu.

L'évènement rejoint également les préoccupations exprimées par la Métropole sur deux enjeux transversaux :

- l'égalité entre les femmes et les hommes, avec un programme de sensibilisation des acteurs culturels inscrits dans la programmation, une attention forte portée sur la visibilité des femmes dans les programmations des temps-forts, dans les expositions, dans la mise en valeur du patrimoine, etc.,
- l'écoresponsabilité : l'équipe organisatrice travaille avec de nombreux partenaires métropolitains institutionnels et associatifs (Maison de l'environnement, etc.) pour prendre en compte l'impact environnemental dans toutes les actions programmées (déchets, énergie, alimentation, déplacements des artistes et des publics, etc.).

Enfin, par l'implication de tous les acteurs culturels, par l'accueil de temps-forts qui vont valoriser le territoire de la Métropole (à l'exemple de la venue de la compagnie de théâtre de rue Royal de Luxe), l'évènement va contribuer à nourrir et alimenter un imaginaire et créer un sentiment d'appartenance pour l'ensemble des habitants du territoire métropolitain.

Parallèlement à la mise en place des deux grands volets de ce projet, un travail a été entamé sur les modalités d'évaluation. Le colloque national sur les enjeux reliant jeunesse et culture, programmé en fin d'année 2022, sera l'une des étapes de ce travail. La Métropole va s'y impliquer, avec des objectifs de capitalisation et de répliquabilité possible de certains volets de l'évènement ailleurs sur le territoire. En effet, dans le cadre de la stratégie culturelle 2021-2026, la Métropole a proposé de consacrer chaque année, à partir de 2023, un effort particulier auprès d'une commune ou d'un groupement de communes identifiées comme particulièrement engagées dans le développement de l'éducation artistique et culturelle, pour permettre l'amorce de nouvelles initiatives, et apporter chaque année un éclairage sur l'offre culturelle de la commune ou du groupement de communes.

IV - Budget prévisionnel de l'évènement Villeurbanne capitale française de la culture 2022

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
grands évènements et patrimoine	5 318 700	Ville de Villeurbanne	3 911 127
		Ministère de la Culture et Caisse des dépôts et consignations	1 000 000
projets des équipements culturels	2 764 480	Métropole	300 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	200 000
charges de production	500 000	participation des équipements culturels	942 853
		universités	450 000
ressources humaines et communication	1 647 500	partenaires/évènements spécifiques	226 700
		mécénat	3 200 000
TOTAL	10 230 680	TOTAL	10 230 680

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer au titre de l'année 2022 une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de l'évènement "Villeurbanne capitale française de la culture 2022" ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de l'évènement "Villeurbanne capitale française de la culture 2022",

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 300 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :

069-200046977-20220124-273521-DE-1-1
Date de télétransmission : 26 janvier 2022
Date de réception préfecture : 26 janvier 2022